

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-06-000022-015

DATE : 4 avril 2011

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE DOMINIQUE BÉLANGER, j.c.s.

FRÉDÉRIC BISSON

Requérant

c.

JOHNSON & JOHNSON
et
LIFESCAN CANADA LTD
et
LIFESCAN INC.

Intimées

J U G E M E N T
sur requête pour faire approuver les
honoraires des procureurs des requérants

[1] Attendu que le tribunal a autorisé, ce jour, le requérant à exercer un recours collectif contre les intimées et approuvé l'entente hors cour intervenue entre les parties décrites dans cette même entente;

[2] Attendu que les procureurs du requérant demandent au tribunal, par leur requête, d'approuver les honoraires convenus dans le cadre d'un document intitulé Convention d'un mandat professionnel;

[3] Considérant que la requête a été signifiée au Fonds d'aide aux recours collectifs;

[4] Considérant que les intimées s'en rapportent à la justice;

[5] Considérant les pièces versées au dossier;

[6] Considérant les déclarations des procureurs des parties et les représentations faites de part et d'autre;

[7] Après examen et considérant que le Tribunal estime que les honoraires et débours réclamés par les procureurs du requérant sont justes, raisonnables et qu'ils doivent être approuvés.

[8] **POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

[9] **ACCUEILLE** la requête;

[10] **APPROUVE** le paiement aux procureurs du requérant des sommes qui suivent à même le Fonds de l'Entente, soit une somme totale, honoraires, débours et taxes, de 30 500 \$;

[11] **SANS FRAIS.**


DOMINIQUE BÉLANGER, j.c.s.

Me Simon Hébert
Siskinds Desmeules avocats
Casier no 15
Procureurs du requérant

Me Donald Bisson
McCarthy Tétrault, S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1000, rue de la Gauchetière Ouest
Bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 0A2
Procureurs des intimées

Date d'audience : 13 janvier 2011